

Paris, le 13 juin 2006 - n° 130B/D130

RÉUNION DU BUREAU DU CNIS du 27 mars 2006

Relevé de conclusions

PARTICIPANTS

Membres du Bureau

M. BOMPARD Jean-Pierre
M. BENTOGGIO Guilhem
M. CHARPIN Jean-Michel
M. CORDIER Jean
M. DESCOLONGES Pierre-Marie
M. DUPORT Jean-Pierre
M. DURAND Denis
M. EL-NOUTY Charles
M. LAROSE André
M; PAILLARD Francis
M. RENARD Yvonick
M. ROBIN Benoît
M. SAINT-SAUVEUR Hervé
M. VINCENT François

Organisme représenté ou titre de présence

CFDT
Centre d'analyse stratégique
Insee
Banque de France
Membre élu, CESR Ile-de-France
Président du Bureau, vice-président du Cnis
CGT
CGPME
CFTC
APCM
MEDEF
CGT-FO
ACFCI
CFE-CGC

Autres participants

M. AUDIBERT Pierre
M. BÉGUIN Jean-Marc
M. GARAGNON Jacques
M. LE GLÉAU Jean-Pierre
M. LOLLIVIER Stéfan
M. PUIG Jean-Pierre
M^{me} SAGLIETTI Carla
Insee
Insee
Insee, Président du Comité du label
Insee
Insee
Secrétaire général du Cnis
Secrétaire générale adjointe du Cnis

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Introduction de Jean-Pierre Duport, président du Bureau
2. Actualités (Jean-Michel Charpin)
3. Point sur le recensement de population (Stéfan Lollivier / Pierre Audibert)
4. Point sur l'avancement des groupes de travail :
 - Groupe « Niveaux de vie et inégalités » (Jacques Freyssinet)
 - Groupe « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes » (Jean-Marc Béguin)
5. Point sur la préparation de la Rencontre du Cnis sur la diffusion (Pierre Audibert)
6. Points divers

I. Introduction

Le Président ouvre la séance et présente les excuses de Messieurs Didier Marteau et Laurent Barthélémy qui ne pourront assister, au titre de la FNSEA, à la présente réunion. Il excuse également l'absence de Monsieur Jean-Baptiste de Foucauld.

Il propose que les présidents des formations participent à la prochaine réunion, si du moins aucun des membres du Bureau ne s'y oppose.

M. Puig précise que la réunion du Bureau aura lieu le lundi 26 juin au matin, dans sa configuration habituelle. Les présidents des formations et des groupes de travail seront ensuite conviés à participer au déjeuner puis se réuniront en début d'après-midi.

Le Président donne la parole à M. Jean-Michel Charpin pour la présentation des actualités.

II. Actualités

1. Actualités européennes

Décès du Directeur général d'Eurostat

M. Jean-Michel Charpin fait part du décès, survenu en février 2006, de M. Günther Hanreich, Directeur général d'Eurostat depuis décembre 2004. Cette disparition prolonge une situation de crise au sein d'Eurostat, quasi-ininterrompue depuis trois ans.

M. Jean-Michel Charpin indique que la procédure de désignation du successeur de M. Günther Hanreich n'est pas encore arrêtée. La perspective d'une vacance de pouvoir prolongée à la tête d'Eurostat serait problématique.

Réforme du CEIES et création de l'advisory body

M. Jean-Michel Charpin indique que les discussions se poursuivent sur la réforme du CEIES et sur la création de l'*advisory body*, future instance de gouvernance statistique. Aucun projet de texte n'a encore été proposé à ce jour.

Les discussions en cours ont trait à la fois au support juridique qui sera utilisé, ainsi qu'à l'effectif et au mandat de ces deux institutions. A ce jour, Eurostat envisage de faire du CEIES une instance d'environ 25 membres, soit un effectif relativement réduit pour une institution de ce type. En outre, M. Jean-Michel Charpin fait état de la volonté affichée de réduire la représentation des producteurs dans les deux institutions.

Polémique juridique sur la statistique européenne

M. Jean-Michel Charpin évoque la polémique juridique déclenchée par Eurostat à l'occasion du dernier Comité du programme statistique. En effet, il a été mentionné sur un projet de règlement que la statistique européenne constituait une compétence exclusive de la Communauté alors que la statistique a toujours été considérée comme une compétence partagée. En cas de maintien de cette position, Eurostat déclencherait une véritable crise juridique avec les pays membres. Ainsi, par exemple, il paraît difficile d'envisager qu'un prochain règlement puisse faire du recensement de population une statistique dont toutes les modalités seraient déterminées uniquement par les instances européennes.

L'application du code de bonnes pratiques

M. Jean-Michel Charpin indique que le code de bonnes pratiques est entré dans sa phase d'application. Un questionnaire détaillé a été adressé par Eurostat à tous les instituts statistiques nationaux. Un premier rapport sur l'exploitation globale (et non individuelle) de ces questionnaires sera présenté au Comité économique et financier en mai 2006 et une réflexion est en cours dans chaque pays sur l'application du code. En France, elle porte également sur les services statistiques ministériels.

2. Information sur l'arrêté relatif à la transmission de données statistiques dans le cadre du plan de lutte contre la grippe aviaire

M. Jean-Michel Charpin informe le Bureau du Cnis que le gouvernement a pris un arrêté, signé par le ministre de l'Agriculture et le ministre de l'Economie et des Finances, levant le secret statistique sur les répertoires d'exploitations avicoles. Il s'est avéré que seuls les statisticiens disposaient de fichiers contenant à la fois les adresses de toutes les exploitations avicoles et les renseignements permettant une action gouvernementale ciblée vis-à-vis de ces exploitations.

M. Jean-Michel Charpin souligne que la Direction générale de l'Insee a considéré que les circonstances permettaient la levée du secret statistique et autorisaient la transmission de ces données aux services vétérinaires et à la Direction générale de l'alimentation au titre de la lutte contre l'épidémie.

Il précise enfin que cette décision a été prise non pas sur le fondement de la loi de 1951, mais sur la base d'un article du Code de l'environnement qui permet au gouvernement de lever le secret statistique dans des circonstances de ce type. Il souligne le caractère exceptionnel de cette levée du secret statistique et l'importance que revêt à ses yeux la transmission d'une telle information au Bureau du Cnis. Le texte de l'arrêté figure au dossier transmis aux participants du Bureau.

3. Le débat public sur les statistiques d'emploi

M. Jean-Michel Charpin expose les circonstances du débat, largement médiatisé, qui s'est engagé à la fin de l'année 2005 sur les statistiques liées à l'emploi. En effet, les chiffres relatifs à la population active, à l'emploi et au chômage accusaient certaines incohérences. Dans la note de conjoncture diffusée en novembre 2005, l'Insee a même dû indiquer que le constat d'une baisse rapide du chômage ne concordait pas avec les autres informations statistiques. La presse s'est emparée de ce débat et les services du Premier ministre et du Ministère de l'Emploi se sont tournés naturellement vers les statisticiens pour leur demander d'élucider ce qui apparaissait comme une anomalie.

De surcroît, ce débat central a été alimenté par des débats connexes.

Ponctuellement, les organisations syndicales ont critiqué la lenteur des visas aux publications délivrés par le directeur nouvellement nommé à la Dares.

Un autre sujet de débat recouvre les statistiques trimestrielles d'emploi traditionnellement publiées par l'Insee et l'Unedic sur des champs différents. Contrairement à l'Unedic, l'Insee ne prend pas en compte certains services sociaux, qui ont représenté récemment des augmentations nettes d'emploi. C'est pourquoi, il a été décidé que l'Insee adopterait désormais le champ le plus large possible à partir de septembre 2006.

La question de la mesure de l'emploi dans les établissements comptant moins de 10 salariés a également connu une nouvelle actualité, dans la mesure où le CNE concerne les entreprises dont l'effectif est inférieur à 20 salariés. Or, l'Insee publie sa première estimation d'emploi à 45 jours, à partir de la source Acemo qui ne porte pas sur les établissements de moins de 10 salariés. Pour l'estimation à 70 jours, trois sources sont utilisées : Acemo, Unedic et Acooss. Cette dernière est la seule à être exhaustive et donc à prendre en compte les établissements de moins de 10 salariés : l'Insee est désormais amené à lui donner un rôle croissant.

Enfin, M. Jean-Michel Charpin a expliqué que l'importance croissante des publications de l'Acoss ont mis en lumière des divergences dans l'exploitation de la source statistique par l'institution Acoss elle-même d'une part, et par l'Insee d'autre part. En particulier, l'Acoss a fait état récemment, pour 2005, de 50 000 créations d'emplois supplémentaires par rapport à l'Insee. L'estimation de l'Acoss ayant été reprise par le gouvernement, il est apparu nécessaire d'éclaircir les méthodes de traitement des deux institutions.

M. Jean-Michel Charpin souligne que la question de l'emploi dans les services aux personnes est devenu très importante dans les discussions de politique d'emploi mais pose des problèmes de définition et de mesure. Quant aux différents débats évoqués, ils ne posent à son sens aucun problème de nature déontologique. Les politiques ont, certes, posé des questions aux statisticiens, mais les débats ont lieu entre statisticiens sans pression politique et un important travail méthodologique est en cours sur les questions d'emploi.

4. Les statistiques relatives aux origines

M. Jean-Michel Charpin tient à informer le Bureau du Cnis de deux éléments d'actualité ayant trait aux statistiques relatives aux origines.

En premier lieu, lors de la discussion consacrée au projet de loi sur l'égalité des chances au Sénat sont apparus plusieurs amendements d'origine parlementaire visant à élaborer une nomenclature ethnique - certains de ces amendements en confiant la responsabilité à l'Insee. M. Jean-Michel Charpin indique que le gouvernement, en accord avec les autorités statistiques, s'est opposé à ces amendements, auxquels aucune suite n'a finalement été donnée. Il attire toutefois l'attention sur la nécessité de se montrer attentif quant à l'évolution de ce dossier du fait de la convergence de plusieurs demandes. M. Jean-Michel Charpin évoque notamment ses échanges avec M. Begag, ministre délégué à la Promotion de l'égalité des chances sur la politique de lutte contre les discriminations. L'approche traditionnelle des statisticiens en la matière est fondée sur deux variables objectives, la nationalité et le lieu de naissance des personnes et de leurs ascendants. Ces données permettent des analyses déjà fort riches mais, à moins de remonter fort loin dans l'ascendance des personnes, le lieu de naissance ne permet pas, par exemple, de rendre compte de discriminations liées au faciès ou au nom.

En second lieu, M. Jean-Michel Charpin évoque son audition par la commission d'enquête sénatoriale au sujet de l'immigration clandestine. Il a indiqué à cette commission que l'Insee n'avait jamais cherché à mesurer la population immigrée clandestine, ni, *a fortiori*, à étudier ses caractéristiques. En revanche, il a fait état des efforts entrepris pour que cette population soit intégrée aux enquêtes générales de l'Insee. En effet, à maints égards, la population clandestine immigrée est une population comme une autre : elle vit en France, se loge, se nourrit, envoie ses enfants à l'école ou se fait soigner en toute légalité... Il s'agit donc d'une population qui peut faire l'objet de politiques publiques.

C'est pourquoi M. Jean-Michel Charpin, lors de cette audition, a exposé les méthodes qui permettraient de recenser cette population, dans l'éventualité où une telle demande serait adressée à l'Insee par une autorité légitime – le Cnis ou le gouvernement. Il a présenté à ses interlocuteurs les deux méthodes principales qui ont cours dans des instituts statistiques étrangers. L'une est une méthode par soustraction, consistant à retirer du recensement de la population immigrée la part de cette population immigrée régulièrement, repérable en fonction de certaines caractéristiques. Par différence, on pourrait ainsi mesurer la population immigrée de façon non régulière. C'est là la méthode qui a été appliquée par le *Census* américain. L'autre méthode consiste à s'appuyer sur les résultats d'enquêtes en population générale, mais son application poserait à l'évidence des problèmes de confidentialité – d'autant que la loi de 1951 n'impose pas le secret statistique contre les réquisitions judiciaires. Si l'on optait pour cette méthode, il faudrait donc protéger la confidentialité des informations, soit par des méthodes statistiques extrêmement sophistiquées, soit, plus probablement, par l'instauration d'une loi particulière protégeant le secret statistique dans ce cas.

5. Débat

Le Président remercie M. Jean-Michel Charpin pour sa présentation des points d'actualité et ouvre le débat.

M. Jean-Pierre Bompard fait part de son inquiétude au sujet de la polémique déclenchée par Eurostat sur les statistiques définies comme une compétence exclusive de la Communauté. Selon lui, ce problème risque de prendre une ampleur considérable et porte en filigrane des visions irréconciliables en termes de construction européenne. Il demande que le Bureau soit informé de l'évolution de cette polémique.

Concernant le débat public sur les statistiques d'emploi, M. Jean-Pierre Bompard met l'accent sur la nécessité de trouver des lieux d'arbitrage afin d'éviter que ne se prolongent les situations d'incertitude. Il fait état d'un autre débat ayant trait à la durée d'insertion des jeunes en CDI : différents chiffres circulent sans qu'il n'existe de référentiel précis. Or l'usage de ces chiffres a notamment permis au gouvernement de donner un fondement statistique au CPE. M. Jean-Pierre Bompard estime que l'Insee doit adopter une attitude plus offensive dans ces débats.

M. Denis Durand, qui a participé à la dernière réunion du CEIES consacrée à la réforme de cette institution, a exprimé à cette occasion la volonté de voir les utilisateurs mieux représentés dans la future configuration de cette instance. Il indique qu'une telle demande a été relayée par des membres d'autres délégations, notamment ceux de la délégation espagnole.

Il constate que les réactions des organisations syndicales à l'occasion des débats sur les statistiques d'emploi ont révélé une inquiétude croissante quant aux conditions de production des statistiques dans certains ministères. Il estime que l'expérimentation par les services statistiques ministériels du code de bonnes pratiques pourrait constituer un élément de réponse à ces interrogations.

Faisant écho à M. Jean-Pierre Bompard, M. Denis Durand fait état à son tour du besoin de clarification dans la mesure de l'emploi et du chômage. Il s'agit en effet de proposer au public des données fiables et compréhensibles. M. Denis Durand suggère que le Cnis mette en place une structure de réflexion, éventuellement sous la forme d'un groupe de travail, pour traiter cette question de manière approfondie. Ce groupe travaillerait à l'amélioration des sources et des méthodes. Il s'agirait également de réfléchir à la catégorisation des situations intermédiaires entre le chômage et l'emploi ou encore d'établir des instruments de suivi des parcours professionnels, tous éléments que l'appareil statistique existant ne permet pas de bien mesurer.

Pour mettre en lumière la nature des enjeux sous-jacents à cette question, M. Denis Durand évoque l'exemple de l'enquête commandée par le Ministère de l'Emploi sur le CNE. La méthodologie de cette enquête a d'abord fait l'objet d'un examen par la formation compétente du Cnis : en dépit des nombreuses critiques émises par les organisations syndicales, mais aussi par des associations et des chercheurs, l'avis d'opportunité a été donné - certes assorti de réserves et recommandations -.

En outre, M. Denis Durand indique que l'examen de cette enquête par le Comité du label, lors d'une séance extraordinaire consacrée à ce dossier, ne s'est pas déroulée de façon satisfaisante. En particulier, le dossier remis aux participants avant la réunion était très incomplet. Les représentants

des administrations en charge de l'enquête ont certes donné des explications de bonne qualité témoignant du sérieux des méthodes employées, mais certains points restaient discutables. M. Denis Durand émet des doutes sur la mise en œuvre des recommandations du Comité par les administrations chargées de l'enquête, soulignant par exemple que la lettre d'avis aux chefs d'entreprise avait déjà été imprimée au moment de la réunion et n'a donc pu être modifiée.

M. Denis Durand exprime son inquiétude quant à l'attitude des représentants de l'administration publique dans cette affaire : il ne faudrait pas que l'examen de l'enquête par le Cnis ou le Comité du label soit considéré comme une simple formalité. La qualité du système statistique passe par une meilleure prise de conscience de l'utilité de ces procédures.

M. Benoît Robin indique qu'il suivra avec attention les évolutions des débats européens sur la répartition des rôles et des compétences entre les différentes structures. Il insiste également sur la nécessité pour l'Insee de disposer d'un outil d'analyse performant en termes de statistiques d'emploi. Il suggère qu'une réflexion soit engagée à ce sujet, afin que des chiffres pertinents puissent être définis.

M. Benoît Robin annonce qu'un courrier sera rédigé par son organisation syndicale faisant état de divers dysfonctionnements intervenus récemment à l'occasion de certaines procédures de concertation. Il insiste notamment sur le contenu étonnamment elliptique de certains relevés de décisions : une partie importante des discussions, notamment des réserves et critiques émises par les organisations syndicales, n'y est pas reportée. Un tel manquement est inquiétant lorsque sont débattus des sujets aussi sensibles que l'enquête sur le CNE.

M. Yvonick Renard souhaite que la Commission européenne revienne sur son interprétation relative à la « compétence exclusive » en matière de statistiques. Celle-ci serait en contradiction non seulement avec le règlement de 1997 mais aussi avec le code de bonnes pratiques qui vient d'être adopté. En ce qui concerne l'enquête d'évaluation du CNE, M. Yvonick Renard tient à souligner qu'on a pu regretter une nouvelle fois que l'adoption d'une mesure politique, économique et sociale n'ait pas été assortie d'un dialogue avec les statisticiens pour la mise au point des indicateurs de suivi associés.

Il s'étonne que le Directeur général n'ait pas évoqué ce point et signale au Bureau la décision du Conseil constitutionnel relative au problème de la discrimination par sexe. Il suggère que les statisticiens montent rapidement un argumentaire pour éviter qu'on ne retire la catégorisation par genre dans les enquêtes.

M. Charles El-Nouty, en tant que membre du Comité du label, souhaite rendre compte à son tour de la réunion extraordinaire convoquée à l'occasion de l'examen de l'enquête d'évaluation du CNE. Il met l'accent sur le délai trop bref accordé à l'examen de cette enquête, en raison de la situation d'urgence dans laquelle ont dû travailler les services producteurs. Divers problèmes de fonctionnement sont également intervenus. Malgré le nombre considérable de réserves émises par les différents partenaires sociaux, il a eu le sentiment que l'enquête en l'état était « à prendre ou à laisser ». M. Charles El-Nouty déplore qu'en cette circonstance, le Comité ait joué le rôle d'une simple chambre d'enregistrement.

M. Jean-Pierre Duport demande au Directeur général s'il lui paraît opportun, au regard de la polémique soulevée par Eurostat, qu'intervienne une déclaration du Cnis et de son Bureau pour soutenir la position qu'il a défendue – position qui semble être celle de l'ensemble des membres du Cnis -.

Il demande à M. Stéfan Lollivier quels sont les délais nécessaires pour effectuer le rapprochement des données que l'Insee et l'Acoss élaborent à partir de la source de gestion. Il insiste sur la nécessité de sortir rapidement d'une telle situation.

Au sujet des dysfonctionnements liés aux conditions d'examen de l'enquête d'évaluation du CNE, M. Jean-Pierre Duport propose que le Secrétariat général et le Comité du label proposent un avis à soumettre à l'Assemblée plénière. En effet, s'il n'est pas anormal que le gouvernement puisse faire appel, même parfois dans des délais relativement brefs, aux institutions compétentes en matière de statistiques, il doit respecter un certain nombre de règles et de formes – notamment pour que la procédure obtienne l'aval des différents comités du Cnis. Il s'agit là d'un processus démocratique qui doit correctement fonctionner.

M. Jean-Pierre Duport souligne l'importance des propos de M. Jean-Michel Charpin sur les statistiques « ethniques ». Il insiste notamment sur l'enjeu fondamental que constitue la discrimination positive. Dans les années à venir, la demande adressée aux statisticiens en la matière sera sans doute importante ; le fait qu'elle ait été relayée par le ministre délégué à la Promotion de l'égalité des chances est à cet égard un signe particulièrement fort. Il s'agit donc d'une question dont il faudra se saisir avec la prudence qui s'impose et à laquelle il convient de réfléchir dès à présent.

M. Jean-Pierre Duport indique enfin que, contrairement à M. Yvonick Renard, il n'a pas interprété la récente décision du Conseil constitutionnel comme une menace sur les statistiques sexuées. Il affirme être un grand défenseur de ces statistiques qui constituent souvent un élément d'éclairage essentiel.

M. Jean-Michel Charpin a pris bonne note de l'ensemble de ces remarques et questions.

Sur la question des compétences en matières de statistiques, il souligne qu' Eurostat a fait valoir la compétence exclusive de la Communauté, non de la Commission : ce sont les règlements du Parlement et du Conseil qui sont visés, et non les décisions de la Commission.

Toujours est-il que, si Eurostat persistait, M. Jean-Michel Charpin jugerait alors opportun, suivant la proposition de M. Jean-Pierre Duport, que le Cnis prenne position. Il suggère toutefois de laisser quelque temps aux agents d'Eurostat pour adopter une position raisonnable et rappelle, à décharge, que l'institution fonctionne à ce jour sans directeur général.

M. Jean-Michel Charpin admet l'idée selon laquelle les statistiques d'emploi devraient converger vers un chiffre unique. Il souligne qu'une telle convergence doit s'obtenir sur la base d'éléments méthodologiques après une expertise menée en collaboration avec les différents services producteurs. Il fait état de l'hypothèse à ce jour retenue par l'Insee, selon laquelle des doubles comptes pourraient expliquer les différences dans les traitements de l'Accoss. Mais on ne doit exclure que l'Insee puisse améliorer de son côté certaines de ses méthodes de traitement.

M. Jean-Pierre Duport prend acte de la nécessaire rigueur devant présider à ce travail, mais insiste sur la question des délais. Il semblerait raisonnable que des éléments d'explication soient proposés dans les six mois.

Au sujet de l'enquête spécifique sur le CNE, M. Jean-Michel Charpin estime qu'il n'y a pas eu de problème de fond quant au rôle du Comité du label, même si l'on peut déplorer les conditions d'urgence dans lesquelles l'examen de cette enquête a été effectué. En revanche, il pose la question de la nécessité d'un examen en opportunité par la formation compétente du Cnis dans le cadre de statistiques élaborées à la demande expresse et explicite du gouvernement. Le Cnis a octroyé un avis d'opportunité, certes assortis de réserves, tout en sachant que cette décision était contrainte, dans la mesure où il eût été difficile de déclarer inopportune une enquête réalisée à la demande du gouvernement. M. Jean-Michel Charpin estime donc qu'une réflexion devrait être engagée en termes de procédure sur le positionnement du Cnis par rapport à de telles demandes gouvernementales.

M. Jean-Pierre Duport reconnaît que les règles du jeu doivent être précisées dans ce cas, mais souligne que les membres de la formation et ceux du Comité du label doivent pouvoir se prononcer sur ce type de questions.

Le Président donne la parole au directeur des statistiques démographiques et sociales ainsi qu'au directeur de la diffusion et de l'action régionale sur le recensement de population.

III. Point sur le recensement de population

1. L'enquête de recensement 2006

M. Stéfan Lollivier présente le déroulement de la troisième phase de collecte du nouveau recensement de population.

Malgré la lourdeur de la logistique et des problèmes locaux de recrutement des agents recenseurs, la collecte s'est bien passée grâce à des processus désormais bien rodés. En particulier, les documents de communication ont été livrés à temps cette année.

En termes de communication, la publication du bilan démographique et le résultat des enquêtes de recensement ont été présentés simultanément lors de la conférence de presse. La communication a porté sur deux thèmes principaux : le logement et l'extension des espaces urbains. La conférence de presse nationale a été largement suivie, une soixantaine de journalistes étaient présents. La demande d'information des media était forte également au niveau régional.

M. Stéfán Lollivier souligne les difficultés de compréhension d'une partie du public quant aux chiffres issus d'une part des enquêtes de recensement, d'autre part des sources administratives. Un effort de communication sera fait sur ce thème.

La collecte elle-même s'est déroulée de façon satisfaisante. Sept communes seulement ont demandé un report de fin de collecte ; elles étaient quinze l'année précédente. Les conditions de collecte à La Réunion ont été difficiles du fait de tempêtes tropicales particulièrement sévères cette année mais finalement trois communes seulement ont demandé un report de fin de collecte.

Monsieur Jean-Pierre Duport considère que de telles difficultés doivent pouvoir être anticipées en adaptant la période d'enquête aux cycles climatiques de l'hémisphère sud.

Monsieur Stéfán Lollivier fait état d'une spécificité de l'enquête 2006 : les personnes sans abri ou logées en habitations mobiles terrestres ont été recensées dans les communes de plus de 10 000 habitants, avec un protocole de collecte particulier donnant un rôle important aux associations. Ce recensement s'est déroulé sans difficulté même si le concept de « sans-abri » mérite d'être mieux défini dans le cadre du recensement.

Pour conclure cette présentation, M. Stéfán Lollivier met l'accent sur la poursuite du travail d'amélioration des processus de collecte, dans un esprit de dialogue avec les communes. Certaines évolutions seront proposées à la Commission nationale d'évaluation du recensement de population.

Par ailleurs, une démarche qualité est actuellement mise en œuvre. Elle ira de pair avec un effort de pédagogie en direction des interlocuteurs étrangers en particulier onusiens.

Enfin, M. Stéfán Lollivier indique que les expériences étrangères, comme la collecte par internet, sont suivies avec attention. De même, la réflexion sur les enquêtes associées au recensement se poursuit, en coopération avec la Commission nationale d'évaluation du recensement.

2. La diffusion des résultats de recensement

M. Pierre Audibert rappelle que la diffusion du recensement repose sur deux principes. En premier lieu, l'importance des résultats diffusés croît avec le nombre d'enquêtes menées. En second lieu, tous les résultats seront diffusés sur internet.

En janvier 2005, ont été publiés sur internet un certain nombre d'informations relatives à la population totale des communes de moins de 10 000 habitants qui avaient donné lieu à un recensement en 2004. Ces informations étaient accompagnées de résultats nationaux et régionaux donnant certaines informations sur la structure de la population.

En juillet 2005, une publication sur internet proposait des chiffres plus détaillés portant à la fois sur les communes de moins de 10 000 habitants ayant fait l'objet d'un recensement et les quelques grandes villes pour lesquelles ces résultats avaient un sens. De même, ont été publiés des indicateurs concernant la population et le logement au niveau national et régional.

En 2006, la communication se fera en deux temps : en janvier, à l'occasion de la conférence de presse de lancement de l'enquête 2006, des résultats ont été diffusés à partir des enquêtes de 2004 et 2005. Trois publications d'*Insee Première* consacrées au bilan démographique, aux caractéristiques

du logement et aux données territoriales sont également disponibles sur le site internet de l'Insee. Avant le 30 juin seront publiées des informations complémentaires comme le confort des logements.

M. Pierre Audibert indique que le « régime de croisière » du recensement sera atteint en 2009, au bout du cycle de cinq ans. C'est en effet à partir de cette date que l'on disposera d'une information complète à tous les niveaux géographiques jusqu'aux quartiers Iris (2000 habitants).

Une réflexion est actuellement engagée afin de fournir également des informations sur d'autres types de zonage infra-communales. Il s'agit de répondre aux besoins des utilisateurs et en particulier des aménageurs qui avaient disposé, lors du recensement de 1999, de données par îlot. Cette préoccupation soulève toutefois des questions techniques car l'accès à des informations sur un zonage déterminé par l'utilisateur est complexe. Des problèmes juridiques se posent également, en termes de confidentialité : la CNIL sera consultée à ce sujet.

Pour la période de transition, les travaux portent en priorité sur la possibilité de parvenir, avant la fin du premier semestre 2007, à proposer un système d'informations permettant de restituer des informations sur des « zones mixtes », composées de communes de plus ou moins 10 000 habitants.

M. Jean-Pierre Duport, en l'absence de questions ou remarques de la part des membres du Bureau, remercie les intervenants. Il souligne que l'absence de polémiques concernant à la fois la collecte et la diffusion des données du recensement peut être interprétée comme un signe positif.

M. Jean-Michel Charpin indique toutefois qu'une contestation a été émise par M. Jean-Pierre Brard sur le nombre de personnes sans-abri dans sa commune qui serait, selon lui, sous-évaluée. En 1999, M. Brard avait déjà saisi le tribunal administratif sur cette question.

M. Jean-Pierre Duport propose d'en venir au point suivant de l'ordre du jour et donne la parole à M. Jacques Freyssinet, président du groupe de travail sur les niveaux de vie et les inégalités.

IV. Point sur l'avancement des groupes de travail

1. Groupe « niveaux de vie et inégalités »

La note sur l'avancement des travaux ayant été communiquée aux membres du Bureau, M. Jacques Freyssinet indique qu'il présentera uniquement certains éléments sur l'organisation du travail et les orientations générales définies jusqu'à présent.

Le groupe de travail a décidé de se réunir sur une base mensuelle jusqu'au mois de juin. Trois réunions auront lieu en septembre et octobre afin d'examiner le projet de rapport qui sera présenté en novembre à l'interformation « Statistiques sociales ».

La première séance a permis de valider et de compléter le mandat du groupe et d'arrêter les orientations d'ensemble. Elles ont été suivies de réunions thématiques. C'est pourquoi les avancées à ce jour sont relativement modestes et non définitives. Un certain nombre de difficultés ont toutefois pu être levées.

Certains membres du groupe, représentant la communauté scientifique, se sont inquiétés du risque que le groupe de travail puisse imposer aux chercheurs une « normalisation » des concepts et indicateurs néfaste à la recherche. Il est apparu que les auteurs du rapport initial ne poursuivaient manifestement pas un tel objectif mais que la demande faite au groupe de travail était double. Il s'agit, d'une part, de produire un système d'informations cohérent sur les inégalités en vérifiant la pertinence et la fiabilité des indicateurs mais qui ait vocation à être le plus large possible pour répondre aux besoins des chercheurs. D'autre part, on vise à établir un système synthétique d'indicateurs en direction du public, qui ait une vocation pédagogique et de communication : ces indicateurs devront être peu nombreux afin de fournir un message intelligible pour le plus grand nombre.

Le groupe a donc exclu toutes limitations ou contraintes en termes de références mais M. Jacques Freyssinet souligne que les deux communautés, statistique et scientifique, devront en retour accepter d'utiliser le système d'indicateurs synthétiques dans la production de leurs résultats dans un souci de

comparabilité. Comme cela a été évoqué au regard des statistiques d'emploi, le débat ne saurait être transparent que si les résultats sont exprimés dans un langage commun.

Une autre question a fait naître une certaine inquiétude, rapidement dissipée, lorsque le terme de « pauvreté » est apparu dans le mandat du groupe de travail « niveaux de vie et inégalités ». Pour mémoire, ce groupe a été créé à partir d'une demande de l'Assemblée plénière du Cnis. Certains participants ont vu là une tentative de restreindre le champ de compétences de l'étude. Là encore, la discussion a été fort consensuelle. Il a été souligné que, si le mandat porte bien sur les inégalités, le thème de la pauvreté revêt une importance considérable comme conséquence de ces inégalités. Ce thème sera donc traité comme tel. M. Jacques Freyssinet rappelle qu'une demande forte émane du milieu associatif quant à l'examen de ce thème.

M. Jacques Freyssinet aborde alors une question fort sensible, à savoir la hiérarchisation des diverses demandes adressées au groupe de travail. Si les demandes provenant des différents utilisateurs seront bien répertoriées, il sera ensuite nécessaire de les hiérarchiser afin d'élaborer au maximum une dizaine de recommandations prioritaires.

M. Jacques Freyssinet cite ensuite quelques thèmes qui ont fait débat au sein du groupe. En matière d'inégalités monétaires, le problème central réside à l'évidence dans les insuffisances des informations existantes sur le patrimoine et ses revenus. Il cite également la question de la « monétarisation des aspects non monétaires ». Le groupe de travail réfléchit à l'opportunité de produire un concept de revenu élargi à des éléments non marchands traduits en termes monétaires.

Concrètement, trois sources de revenus non monétaires seraient principalement concernées : les loyers fictifs – dans la mesure où les propriétaires ne s'acquittent pas d'un loyer mensuel -, les services individualisables rendus par les administrations (comme l'éducation ou la santé), la production domestique. Reste à savoir s'il serait opportun d'intégrer ces éléments dans une mesure élargie des revenus ou si les hypothèses adoptées sont à ce point audacieuses que le résultat en serait tout à fait incertain. Dans cette dernière éventualité, il conviendrait de proposer, à partir du socle solide que constitue le revenu monétaire au sens classique, des simulations de l'impact de ce type d'éléments.

M. Jacques Freyssinet évoque également le problème soulevé par la prise en compte des niveaux infranationaux des inégalités. A cet égard, une demande protéiforme émane des niveaux départementaux et régionaux, mais aussi des communes, des agglomérations urbaines et des bassins d'emploi. Des initiatives ont été lancées à ces différents niveaux. Il ne s'agit pas, à l'évidence, d'imposer des normes aux collectivités territoriales mais de définir un socle de références rendant possible la comparaison au niveau national, élément essentiel au regard du pacte républicain.

Enfin, une question prégnante est celle des désagréments de ménages pertinentes pour les analyses. La richesse la plus grande est souhaitable en termes de niveaux de désagrément, mais il s'agit de définir des priorités afin de mettre en évidence des inégalités pertinentes entre catégories de ménage. Les catégories sociales identifiées sont-elles toujours valides ou convient-il de procéder à certaines subdivisions en raison de l'amplification des inégalités au sein des catégories sociales (par exemple, parmi les employés) ? De même, les catégories socioprofessionnelles ont-elles gardé leur pertinence ou faudrait-il ajouter un niveau de détail supplémentaire dans la nomenclature des PCS ? Faut-il utiliser des typologies de ménages mettant l'accent sur leur composition pour mieux cerner leur rapport avec le marché du travail (nombre d'emplois à l'intérieur d'un ménage, importance de l'inactivité...) ? Cette question des désagréments pertinentes des ménages mérite d'y consacrer des analyses approfondies.

M. Jacques Freyssinet annonce que les prochaines réunions du groupe de travail seront consacrées aux comparaisons internationales et aux conditions de mise à disposition des sources statistiques.

Le Président, frappé de l'ampleur de la tâche, s'enquiert des délais qui seront nécessaires pour mener à bien un tel programme.

M. Jacques Freyssinet rappelle que le groupe de travail doit présenter en décembre un rapport devant l'Assemblée plénière du Cnis, dont le projet aura été exposé en octobre à l'interformation « statistiques sociales ». Il insiste sur la volonté du groupe d'examiner ces problèmes dans toutes leurs dimensions, l'objectif étant de procéder selon une logique de hiérarchisation progressive des

questions. Dans la mesure où des tensions se feront sans doute jour au cours de la phase d'arbitrage des priorités, il est important que ce travail s'appuie sur un inventaire aussi exhaustif et rigoureux que possible.

Le Président ouvre le débat.

M. Jean-Pierre Bompard fait part de ses doutes quant à l'utilisation que feront les chercheurs des indicateurs d'inégalités ainsi élaborés. Il estime qu'en l'absence d'une organisation fédérant les chercheurs, il semble illusoire que l'accord de certains puisse apparaître comme une garantie de leur assentiment général. Sans doute une bonne partie d'entre eux continueront-ils à utiliser leurs propres indicateurs et outils, quelle que soit la qualité du rapport produit par le groupe de travail. Il suggère de limiter les indicateurs pertinents à une cinquantaine et souligne l'importance d'établir *in fine* un portail de statistiques publiques d'un contenu lisible.

M. Denis Durand souhaite témoigner de l'ampleur de la matière de travail traitée par le groupe. Les participants, assure-t-il, sont conscients de leur charge de travail ainsi que de la discipline qu'il conviendra d'observer pour remettre en temps voulu un rapport opérationnel.

M. Benoît Robin fait part à l'assemblée de l'intérêt qu'il porte à ce groupe de travail. Il renchérit sur la nécessité d'établir un inventaire exhaustif. Néanmoins, il reconnaît que des difficultés d'appréciation se présenteront inévitablement sur certains sujets – notamment la prise en compte monétaire des revenus non monétaires. Il souligne que les choix ne seront pas neutres : à titre d'exemple, il évoque l'éventualité d'une prise en compte de l'économie souterraine ou du travail au noir. Celle-ci pourrait conduire à un accroissement mécanique des revenus les plus bas. Il craint, ainsi, que cet « artifice », par exemple, altère la lecture et l'étude des inégalités entre les plus bas et les plus hauts revenus.

M. Pierre-Marie Descolonges suggère de donner toute leur importance aux problématiques qui ont été soulevées et qui reflètent l'état de la réflexion d'une société donnée sur ce sujet. Il suggère que le groupe de travail s'interroge en premier lieu sur le paradigme implicite qui sous-tend ces questionnements. Se référant à l'intervention de M. Jean-Pierre Bompard, il considère qu'aboutir à un référentiel unique et consensuel tiendrait du rêve.

M. Jean-Pierre Duport souligne que le groupe de travail devra identifier les questions susceptibles de trouver une solution à court terme. Certains problèmes ne sont pas nouveaux ; ainsi, il ne s'agit pas de résoudre dans un temps aussi court le problème de l'évaluation monétaire des composantes du niveau de vie qui ne résultent pas d'échanges marchands. Il s'agit d'avancer en priorité sur des éléments, même très partiels, permettant un progrès immédiat. Le Président incite donc le groupe de travail à proposer un rapport le plus opérationnel possible, quitte à ce que de nouvelles perspectives de réflexion soient proposées pour la suite.

2. Groupe « statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes »

M. Jean-Marc Béguin rappelle que le bureau du Cnis a décidé, lors de sa réunion de novembre 2004, la mise en place du groupe de travail « statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes » dont il a confié la présidence à M. Edouard Salustro. Cette décision faisait notamment suite à la recommandation de conduire une réflexion sur les groupes d'entreprises dans l'avis général sur le moyen terme 2004-2008. Ce groupe de travail est rattaché à l'interformation "statistiques d'entreprise" qui en avait demandé la création dès sa réunion de novembre 2002.

M. Claude Ménard, professeur d'université (Paris 1 Panthéon – Sorbonne), directeur du centre Atom (analyse théorique des organisations et des marchés), a accepté d'en être le vice-président.

Le groupe de travail a tenu sa première réunion le 15 avril 2005 ; il "fonctionne" donc depuis près d'un an. Plus d'une vingtaine de personnes participent aux travaux ; en dehors du monde de la statistique publique, dont la participation a été délibérément limitée, sont notamment représentés le monde universitaire, la Banque de France, le Commissariat général au Plan, l'OCDE, la CGPME, la CGT-FO, le Medef, le Cepii, Oseo (BDPME) ; l'administration est également présente : DGTPE, ministères de l'agriculture, de l'équipement, direction générale des douanes, etc..

La première réunion du groupe de travail a permis de fixer une méthode de travail et de préciser le mandat du groupe. Le président Salustro a organisé les travaux du groupe au travers de cinq sous-groupes. Ont été inclus dans les réflexions du groupe de travail l'étude des réseaux d'entreprises qui constituent, de fait, une structuration de l'activité économique assez proche de celle des groupes. La stratégie de travail retenue consiste à confronter les approches de trois grandes catégories d'acteurs : producteurs statistiques, utilisateurs de celles-ci et les entreprises elles-mêmes en tant que fournisseurs des données servant à élaborer ces statistiques, l'objectif étant naturellement de converger vers un cadre cohérent.

Les cinq sous-groupes de travail ont été fixés comme suit, chacun ayant défini plus précisément son mandat lors de sa première réunion :

Sous-groupe 1 (président : Y. Renard - Medef, rapporteur : D. Bonnans - Insee) :
Caractérisation de la taille des acteurs économiques et des catégories usuelles (PME ou similaires) prenant en compte la structuration des entreprises en groupes.

Sous-groupe 2 (président : L. Fontagné - Cepii, rapporteur : D. Francoz - Insee) :
Besoins d'information en matière de mondialisation et rôle des groupes dans l'analyse de la mondialisation.

Sous-groupe 3 (président : J-P. Milot - Direction du Budget, rapporteur : R. Depoutot - Insee) :
Normalisation comptable et enjeux pour la connaissance des entreprises et des groupes.

Sous-groupe 4 (président : J.-L. Biacabe - Directeur du COE à la CCIP, rapporteur : R. Depoutot - Insee) :
Pertinence des analyses économiques et des statistiques selon l'unité statistique retenue (entreprise, groupe d'entreprise ou sous-groupe).

Sous-groupe 5 (président : S. Saussier – Université Paris XI, rapporteur : B. Camus – Insee) :
Réseaux comme autre forme d'organisation des entreprises.

Ces différents sous-groupes se sont déjà réunis 4 ou 5 fois, exception faite du sous-groupe 3, dont la mise en place a été plus tardive, et qui tiendra sa 3^{ème} réunion le 30 mars prochain.

Le groupe plénier, qui, sous la présidence de M. Edouard Salustro, fait un point régulier de l'avancement des travaux, tiendra sa 5^{ème} réunion le 31 mars prochain. Une réunion exceptionnelle, début avril, réunira les présidents des différents sous-groupes avec MM. Salustro et Ménard ; son objet est de fixer la structure du rapport final, et notamment l'articulation entre la synthèse générale et les rapports des différents sous-groupes. De même seront débattus la place, le rôle et la forme que revêtiront dans le rapport final les différents entretiens ou auditions de "grands témoins" que plusieurs sous-groupes ont décidé de conduire. En effet, pour élargir encore la réflexion, et surtout pour mieux recueillir les points de vue ou les besoins d'acteurs importants du débat économique, comme ceux des groupes eux-mêmes, la conduite de tels entretiens est apparue judicieuse. Plusieurs entretiens ont déjà eu lieu.

S'agissant du contenu même de la réflexion engagée, un premier et large compte rendu des travaux a été fait lors de la réunion annuelle de l'interformation "statistiques d'entreprises" du Cnis (novembre 2005) à l'occasion d'une table ronde animée par M. Claude Ménard, vice-président du groupe de travail. Celle-ci réunissait les présidents ou rapporteurs des différents sous-groupes.

Les travaux se sont prolongés depuis, dans le sens d'un approfondissement des points évoqués alors ; on peut ainsi souligner les principaux éléments qui ressortent aujourd'hui de cette réflexion, tout en notant qu'il est encore trop tôt pour mettre en évidence l'accord qui sur tel ou tel point aurait d'ores et déjà été dégagé.

S'agissant de la mondialisation de l'économie (*sous-groupe 2*), il y a un large consensus pour souligner l'importance de disposer dans les prochaines années d'un système d'information de qualité et à moindre coût, permettant de connaître régulièrement le développement économique (salariés, valeur ajoutée, EBE, investissements, échanges internationaux, etc.) des groupes français ou dits français au-delà du seul territoire national. Cette information viendrait alors s'ajouter à celle qui est

aujourd'hui disponible sur le territoire national. Pour ce faire, la prise en compte du groupe comme unité d'observation est fondamentale ; un tel souhait est totalement en phase avec la volonté de l'Union européenne de mieux suivre ces activités internationales, notamment au travers du futur règlement « Fats » sur les filiales étrangères des groupes. Un tel système d'information permettrait notamment de distinguer à l'avenir, au sein des échanges extérieurs, ce qui relève du commerce intra-groupe de ce qui relève d'échanges entre acteurs économiques indépendants, les logiques économiques à l'œuvre en étant assez différentes.

S'agissant du cœur du débat du groupe de travail, à savoir "quelle est l'unité statistique la mieux à même de rendre compte, au travers de son observation, de la réalité de l'activité économique et de son développement ?", la réflexion menée au sein du *sous-groupe 4* a progressé sensiblement depuis un an. S'il y a un large accord aujourd'hui pour souligner que dans le cas d'une structuration de l'activité en groupe d'entreprises, l'observation des filiales - unités légales (sociétés juridiques) - peut conduire à brouiller fortement le message économique, il est mentionné simultanément que le passage de l'observation desdites filiales à celle du groupe tout entier pourrait affaiblir sensiblement la pertinence sectorielle des statistiques produites, dans le cas de groupes fortement diversifiés. Ainsi, un bon compromis pourrait consister à redéfinir au sein de ces groupes fortement diversifiés des entités « entreprises » au sens européen du terme, agrégeant plusieurs unités légales, pour l'essentiel grâce à des actions de profilage. Ces entités « entreprises » devraient correspondre peu ou prou aux notions de branches opérationnelles de groupes, qui jouissent en général au sein des groupes d'une relative autonomie. C'est donc la notion d'acteur économique qui serait redéfinie par rapport à aujourd'hui (une société juridique n'étant plus systématiquement considérée comme un véritable acteur économique). La pertinence des statistiques en serait améliorée notamment parce que les flux entre les sociétés des entreprises ainsi redéfinies seraient éliminés (sous-consolidation) et parce que les différents facteurs de production qui concourent à une production donnée seraient réunis au sein d'une même entité « entreprise ».

S'il y a une bonne convergence du groupe de travail vers le compromis précédent, il faut signaler que certains craignent parfois une relative perte d'information qui résulterait des sous-consolidations évoquées précédemment, en ce qu'elles feraient disparaître les échanges qui se déroulent en dehors du marché. Il s'agit donc d'examiner attentivement, dans la suite des travaux, le contenu de ces pertes d'informations et de voir quelle compensation pourrait en être trouvée. Un examen assez proche reste à faire quant aux évolutions qu'une telle nouvelle stratégie d'observation impliquerait pour l'élaboration des comptes nationaux.

Le *sous-groupe 5* sur les réseaux est sans doute celui qui est le plus proche de la conclusion de ses travaux ; pour l'essentiel, il devrait recommander un suivi plus important des formes les plus structurées de réseaux (franchise, commerce associé, etc.) au travers d'un enregistrement de ces structures, et de leur mise à jour régulière ; il serait alors possible de produire régulièrement une information économique prenant en compte cette structuration particulière de l'activité économique. Il faut souligner la grande implication de professionnels du domaine dans ce sous-groupe de travail.

Les travaux du *sous-groupe 3* sur les aspects juridiques et les normes comptables (consolidation, sous-consolidation, IFRS, etc.) sont évidemment plus techniques.

- Un premier axe important des travaux de ce sous-groupe est l'analyse précise de l'accessibilité des informations comptables sur les groupes ou les sous-groupes dès lors que l'on s'éloigne des obligations qui s'imposent aux sociétés juridiques. Les aspects de normalisation des états financiers, dont le CNC a commencé à se saisir, ou les possibilités offertes par les normes internationales de transmission XBRL, dont une déclinaison européenne est favorisée par la Commission européenne, font, de ce point de vue, l'objet d'un examen attentif par le groupe. Des décideurs du CNC, du Trésor ou de XBRL France ont d'ores et déjà été invités à faire part de leur vision prospective en ce domaine. Le CSOEC (conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables) et l'AMF (autorité des marchés financiers) seront également sollicités.
- Un second aspect important examiné par ce groupe est l'impact qu'une évolution des déclarations comptables des sociétés juridiques, conséquemment à celle des groupes, pourrait avoir sur les déclarations fiscales. On se souvient qu'actuellement en France, seuls les comptes consolidés de groupes faisant appel à l'épargne publique sont tenus de respecter les normes IAS / IFRS : le très grand parallélisme qui prévaut aujourd'hui entre données comptables et données fiscales sera-t-il maintenu demain ? La Direction de la législation fiscale (DLF) est ainsi sollicitée pour éclairer cet aspect important.

- De même, ce groupe devra s'intéresser aux réflexions en cours au plan européen sur une possible consolidation des déclarations fiscales au niveau de l'Union européenne.

L'accessibilité des statisticiens aux données comptables des entreprises ou des groupes est fortement conditionnée aux plus ou moins grandes évolutions mentionnées ci-dessus. De cette accessibilité dépend la définition même du système d'information qui pourra être mis en place.

Enfin, ce sont les travaux du *sous-groupe 1* (quelle mesure de la taille des acteurs économiques faut-il retenir ?) qui font l'objet des débats les plus nourris, un certain mode de prise en compte de la dimension groupe pouvant conduire à redéfinir fortement le champ des PME ; au demeurant, une telle prise en compte se situerait dans la droite ligne d'une recommandation de la Commission européenne selon laquelle une société contrôlée par un groupe d'une taille supérieure à celle retenue pour définir une PME ne peut pas être considérée elle-même comme une PME. Par ailleurs, pour certains, la notion de PME pourrait devenir seconde par rapport à une autre partition de la population des entreprises qui se fonderait, elle, sur le caractère patrimonial ou non de l'entreprise. Il faut souligner que ces deux approches (taille et patrimoine) pourraient se compléter l'une l'autre.

Au total, environ 25 réunions de travail (sous-groupes et groupe plénier) se sont tenues entre le 15 avril 2005 et la fin mars 2006 ; l'importance et la complexité du sujet, la volonté des principaux acteurs de s'y impliquer expliquent sans doute ce rythme important des réunions.

De nombreux travaux de simulations accompagnent les réflexions conduites dans ces groupes, qui permettent de mesurer précisément les conséquences qu'aurait le choix de telle unité statistique ou de telle définition sur les statistiques structurelles elles-mêmes ; ces simulations illustreront alors de façon très concrète les différentes propositions qui devraient être faites dans le rapport final.

L'objectif initial était que le groupe de travail remette son rapport définitif pour fin 2006, une information assez précise (la structure et les grandes lignes du rapport) devant être faite à la réunion annuelle (novembre 2006) de l'interformation entreprises du Cnis. Une telle information sera faite ; en revanche, un retard de quelques mois pourrait être constaté pour la remise du rapport final, qui sera nécessairement calé sur le dernier sous-groupe et qui pourrait alors être reportée en fin de 1^{er} trimestre 2007.

Le Président engage ce groupe, comme le précédent, à hiérarchiser ses recommandations, à avancer sur les points les plus consensuels et à revenir ultérieurement aux sujets difficiles et délicats. Le Président remercie M. Jean-Marc Béguin et ouvre le débat sur la présentation que celui-ci a proposée.

M. François Vincent met en avant l'importance de la localisation des entreprises, dans la mesure où la localisation des sièges sociaux ne coïncide que rarement avec celle des activités industrielles. Citant les Pays-Bas comme un pays particulièrement attractif pour l'implantation de sièges sociaux d'entreprises, il souligne qu'il serait souhaitable de trouver le moyen de rendre le territoire français plus attractif pour les activités financières et industrielles.

M. Yvonick Renard rappelle les débats qui ont eu lieu lors de la création de ce groupe de travail et les réserves qu'il avait alors émises. Celles-ci étaient liées à la crainte d'une polarisation sur la comptabilité et la consolidation. Au bout d'un an de travaux, cette crainte persiste. Toutefois, de manière générale, les travaux progressent de manière satisfaisante, grâce à l'acquis de 25 ans d'enquêtes LIFI et à l'opération RESANE. M. Yvonick Renard souhaite que des comparaisons internationales soient faites et que l'on n'oublie pas les PME et l'artisanat.

M. Charles El-Nouty affirme à son tour que la question centrale posée dans ces travaux est celle de la définition des PME. La CGPME a exprimé au dernier Bureau du Cnis, ainsi que dans le cadre des réunions du sous-groupe présidé par M. Yvonick Renard, sa forte sensibilité à la nature patrimoniale de l'entreprise. M. Raoul Depoutot a lancé des travaux pour pallier l'insuffisance d'information en la matière. La perception de l'économie à travers la catégorie que représente le groupe n'est en effet pas pertinente dans tous les domaines. C'est pourquoi il est nécessaire de définir le concept de PME-PMI, en dépit des difficultés techniques. M. Charles El-Nouty précise que cette question déborde le cadre du Cnis ; d'autres instances demandent qu'on parvienne à une définition consensuelle des contours de ces entités.

M. Jean-Marc Béguin indique qu'une mission a été confiée par M. Renaud Dutreil à deux chargés de mission du Contrôle général économique et financier afin de définir une nouvelle structuration des PME-PMI.

M. Jean-Pierre Duport suggère, si cela paraît opportun, que les chargés de mission du CGEFi soient conviés à présenter leurs recherches au Bureau du Cnis. Il remarque que le terme de PME mérite d'être défini mais que le terme de PMI est à ses yeux particulièrement vague.

M. Jean Cordier témoigne, à l'appui de la présentation de M. Jean-Marc Béguin, de la bonne avancée des travaux du groupe, notamment du sous-groupe « mondialisation » auquel il participe. Il souligne que, loin de se limiter à des discussions méthodologiques, les travaux permettent progressivement de mieux cerner la structuration en groupe de façon empirique. Parallèlement, ce groupe de travail prépare l'adaptation des éventuelles réglementations européennes complémentaires relatives aux FATS.

M. Francis Paillard souhaite que le groupe de travail se préoccupe également de l'identification du secteur particulier de l'artisanat. Les repères et informations relatifs au secteur de l'artisanat font en effet cruellement défaut. Il suggère que l'Insee travaille à partir des répertoires professionnels des artisans, qui fournissent de précieuses informations.

M. Jean-Pierre Bompard s'enquiert de la prise en compte des aspects juridiques, notamment ceux liés au droit du travail, dans l'approche du sous-groupe qui intervient sur les groupes d'entreprises.

M. Jean-Pierre Duport rappelle que l'objectif principal assigné à ce groupe consiste à proposer un éclairage sur les statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises. Il souhaite que des sujets annexes comme la définition des PME et PMI ou du secteur de l'artisanat, qui ont été identifiés à l'occasion des travaux du groupe, soient traités dans un autre cadre.

M. Jean-Marc Béguin attire l'attention de M. Francis Paillard sur l'existence d'un rapport récent consacré aux définitions de l'artisanat. Ce rapport s'articule autour de trois thèmes : les seuils, l'inscription au répertoire de manière générale et l'inscription au répertoire au titre de l'activité principale ou secondaire.

M. Jean-Marc Béguin indique à M. Jean-Pierre Bompard que les questions juridiques qui se posent à court terme ont trait au droit de la statistique. En effet, on constate un certain nombre de difficultés liées à l'absence de support juridique concernant les groupes d'entreprises - la loi de 1951 s'appliquant au cas des sociétés personnes morales. Il conviendra donc de contourner cette difficulté, soit par une modification de la matière législative, soit en appliquant la loi existante aux groupes. En revanche, il existe d'ores et déjà certains éléments de droit du travail relatifs aux groupes d'entreprises. Ces éléments peuvent même constituer un argument permettant de motiver la prise en compte des groupes comme unité statistique alors qu'ils ne sont pas des personnes morales.

M. Yvonick Renard confirme que les aspects juridiques les plus prégnants concernent le droit de la statistique, mais informe M. Jean-Pierre Bompard que le sous-groupe n°1 a envisagé d'auditionner la direction des relations du travail.

Le Président clôt le débat et donne la parole à M. Pierre Audibert pour sa présentation.

V. Point sur la préparation de la Rencontre du Cnis sur la diffusion

La préparation de la Rencontre du Cnis sur la diffusion étant encore à l'état d'ébauche, M. Pierre Audibert propose quelques orientations et souhaite recueillir les remarques et réactions des membres du bureau.

Evoquant les évolutions considérables en matière de diffusion de l'information statistique depuis les deux Rencontres du Cnis du 13 mars 1997 (L'information statistique et son public) et du 28 septembre 1998 (L'avenir de la diffusion de l'information statistique), il suggère que ces changements soient présentés lors de la prochaine Rencontre du Cnis sur la diffusion. Cette présentation pourrait inclure les évolutions des services statistiques ministériels. Un deuxième volet de cette Rencontre pourrait porter sur les niveaux européen et international.

Le troisième volet serait consacré aux besoins des utilisateurs. Ceux-ci sont extrêmement divers : ils sont issus du monde de l'entreprise, de la recherche, du tissu associatif ou local ou peuvent être les partenaires sociaux eux-mêmes. Il serait sans doute pertinent de leur donner la parole, afin qu'ils expriment leurs besoins et éventuellement leurs appréciations sur les évolutions.

Enfin, la prospective peut occuper une place importante dans cette journée, à savoir l'évolution à cinq ans des besoins et de l'environnement (notamment juridique). A cet égard, la Cnil pourrait être invitée à donner son avis sur cette évolution. Les questions relatives à l'accès aux données ne devraient pas être occultées.

M. Jean-Pierre Duport souhaiterait que le volet consacré au bilan soit traité par écrit. A ses yeux, il convient de donner toute sa place à la demande des utilisateurs et à une vision prospective.

M. Yvonick Renard salue les progrès liés à la diffusion gratuite des données sur internet. Il indique que le monde de l'entreprise se réjouit de cette profusion d'informations, mais signale à M. Pierre Audibert que la restitution de la dernière EAE accuse une régression surprenante sur deux plans. D'une part, les résultats par branche ne sont plus diffusés. D'autre part, une notion de secret plus floue qu'auparavant apparaît, fondée sur la fiabilité des réponses ou des estimations. Il souligne que les entreprises revendiquent une diffusion optimale pour répondre à leur besoin fondamental de connaissance des marchés.

M. Jean-Pierre Bompard soulève deux interrogations. Il se demande quel sera le champ de la Rencontre en matière de statistiques publiques, citant par exemple l'INVS. Par ailleurs, il souligne l'aspect essentiel des comparaisons internationales.

M. Denis Durand exprime sa satisfaction quant à la préparation de cette Rencontre. Il demande si ces journées sont susceptibles d'avoir une influence sur les évolutions en cours en matière de diffusion de statistiques publiques.

M. Benoît Robin fait part de l'intérêt qu'il porte au thème de cette Rencontre. Il souhaite que la diversité des utilisateurs et de leurs besoins puisse être appréhendée au cours des débats.

M. François Vincent demande si une traduction des informations est prévue afin que la diffusion par internet puisse toucher l'étranger.

M. Pierre Audibert prend acte des différentes remarques et interrogations. Il assure M. Jean-Pierre Duport que la Rencontre sera centrée sur la demande et les besoins des utilisateurs. Le bilan de la politique de diffusion sera fait par écrit. Les questions de M. Yvonick Renard seront instruites et une réponse lui sera adressée.

Il prend également acte du souhait de consacrer une partie de la journée à des comparaisons internationales, y compris concernant des pays extérieurs à l'Union européenne.

M. Pierre Audibert se dit certain que la préparation de cette Rencontre aura des interactions positives sur la politique de diffusion de la statistique publique et les évolutions en cours. Il rappelle que les rencontres de 1997 et 1998 ont contribué à faire évoluer l'organisation et la politique de la diffusion, à l'Insee et, dans une moindre mesure, au sein des services statistiques ministériels.

Il rappelle qu'une partie du site internet de l'Insee est d'ores et déjà disponible en anglais, et que les articles économiques y sont systématiquement traduits. Il admet que des efforts supplémentaires doivent être fournis pour atteindre des publics non francophones.

M. Jean-Pierre Duport estime qu'il faudrait également envisager des traductions vers d'autres langues étrangères, notamment l'espagnol ou le chinois. M. Pierre Audibert remarque que la plupart des sites non anglophones ne proposent à ce jour de traduction qu'en anglais.

M. Jean-Pierre Duport le remercie et clôt le débat.

VII. Points divers

M. Pierre-Marie Descolonges s'enquiert de l'état d'avancement du projet CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif), impatientement attendu par les régions.

M. Pierre Audibert annonce que CLAP système fonctionne à ce jour et que, dans un délai de deux à trois mois, toutes les directions régionales de l'Insee pourront afficher sur internet les quatre pages réalisés à partir de CLAP sur la situation dans leur région. Il admet un certain retard par rapport au calendrier initial. L'analyse porte à ce jour sur l'emploi et la masse salariale ; des projets d'extension du champ de CLAP sont en cours.

En l'absence d'autres remarques, le Président remercie les participants et clôt la séance.

La prochaine séance aura lieu le 26 juin 2006 à Bercy, le matin. Les présidents des formations seront conviés, comme convenu, au déjeuner et à une réunion l'après-midi sous la présidence de M. Jean-Pierre Duport.